

# Les 10 points d'attention du gestionnaire déchets

---

Olivier CAPPELLIN

27 janvier 2016

## La Cellule Environnement de l'UWE



4,1 ETP (2016)

## Un partenariat Wallonie – UWE :

- Créée en 1994 à l'initiative du Ministre de l'Environnement
- Objectif : **sensibiliser, informer et former les entreprises à la gestion de l'environnement**
- Services **gratuits, confidentiels** et accessibles à toute entreprise située en Wallonie (qu'elle soit membre de l'UWE ou non)

[www.environnement-entreprise.be](http://www.environnement-entreprise.be)

# La Cellule Environnement de l'UWE



4,1 ETP (2016)

- Services proposés :
  - des **diagnostics environnement** pour les PME wallonnes

Les diagnostics environnementaux réalisés par la CCE ont été reconnus par la Commission européenne comme l'un des meilleurs exemples de programmes d'aide au respect de l'environnement pour les PME. Infos : <http://ec.europa.eu/environnement/sme>



- un « helpdesk »
- un accompagnement en matière de permis d'environnement
- un site internet et une newsletter
- des **outils pratiques**
- des séances d'information

# Réglementation - Rappel

---

# Réglementation - Rappel

## ■ Définitions

### DÉCHET

Toute matière ou tout objet dont le détenteur se défait ou à l'intention de se défaire

#### MÉNAGER

Déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et les déchets assimilés comme tels en raison de leur nature ou de leur composition

#### INDUSTRIEL

Déchets provenant d'une activité à caractère industriel, commercial ou artisanal, et non assimilé à un déchet ménager

#### INERTE

Déchets qui ne peuvent, à aucun moment, altérer les fonctions du sol, de l'air ou des eaux, ni porter atteinte à l'environnement ou à la santé de l'homme (*terres de déblais, briquillons...*)

#### DANGEREUX

Déchets qui représentent un danger spécifique pour l'homme ou l'environnement (huiles usagées, chiffons souillés...)

#### NON-DANGEREUX

Déchets qui ne sont ni des déchets inertes ni des déchets dangereux (déchets de classe 2, papier/carton, PMC...)

# Réglementation - Rappel



## DÉCHETS INERTES

- Briquillons
- Terres
- Carrelages
- Verre plat
- ...



## DÉCHETS DANGEREUX (DD)

- Produits dangereux (solvants, acides, ...)
- Huiles usagées
- **Bidons vides de produits dangereux**
- **Chiffons souillés par des produits dangereux**
- Filtres cabine de peinture
- Peintures, colles
- **Cartouches d'imprimantes / toners**
- **Tubes fluorescents**
- Piles, batteries
- **Aérosols**
- **Bois traité**
- Amiante
- ...

**DND + DD = DD**



## DÉCHETS NON-DANGEREUX (DND)

- Papiers / Cartons
- Déchets classe 2 (DIB, « tout venant »)
- Déchets verts
- Plastiques (PE, PU, PEHD, PSE, ...)
- Verre
- Métal
- Bois
- PMC
- ...

Un doute ? → [catalogue wallon des déchets](#)

# Réglementation - Rappel

**Mélanger déchets dangereux et non dangereux**



**Abandonner**



**Laisser couler les déchets dangereux**



**Incinérer**





# Réglementation - Rappel

## Stockage temporaire des déchets



Permis d'environnement ou déclaration en fonction :

- du type de déchet
- de la capacité de stockage



## Transport des déchets



- non dangereux = enregistrement
- dangereux = agrément

**Responsabilité** de l'entreprise lors de toutes les étapes de gestion interne et externe du déchet :  
**de sa production à son élimination finale**



# Réglementation - Rappel

- Déchets concernés par l'AGW du 5 mars 2015

Entrée en vigueur	Fractions de déchets à séparer	Seuils ou volume des contenants
1 <sup>er</sup> septembre 2015	Déchets soumis à obligation de reprise : piles et accumulateurs usagés, pneus usés, véhicules hors d'usage, huiles usagées, déchets photographiques et déchets d'équipements électriques et électroniques	
	Huiles et graisses de friture usagées soumises à obligation de reprise	50 litres/mois
1 <sup>er</sup> janvier 2016	Déchets de verre d'emballage blanc et de couleur	120 litres/semaine
	PMC	60 litres/semaine
	Déchets d'emballages industriels tels que housses, films et sacs en plastique	200 litres/semaine
	Déchets de papier et de carton secs et propres	30 litres/semaine
	Déchets métalliques autres que les emballages	120 litres/semaine
1 <sup>er</sup> janvier 2017	Déchets de végétaux provenant de l'entretien des espaces verts et des jardins	2,5 m <sup>3</sup> /semaine
	Déchets de textiles non souillés	500 litres/semaine
	Déchets de bois	2,5 m <sup>3</sup> /semaine

# 10 points d'attention

---

# Au préalable : état des lieux

## ▪ Les questions à se poser :

- Quels types de déchets sont produits ?
- Où sont-ils produits et stockés ?
- En quelles quantités sont-ils produits et à quelle fréquence ?
- Quid de la gestion interne (opérationnelle et administrative) ?
- Quels prestataires et quels contrats ?

## ▪ Objectifs :

- Inventaire exhaustif (qualitatif et quantitatif) → connaissance approfondie de la gestion actuelle
  - Identification des problèmes et/ou difficultés
  - Adaptations nécessaires pour répondre à l'obligation de tri

# 1. Dimensionnement



- À adapter au type de déchets
- À adapter à la quantité de déchets et à leur fréquence d'enlèvement  
→ ni trop petit, ni trop grand

## 2. Type et emplacement



- Protéger les déchets des intempéries pour éviter ↗ poids et écoulements (ex. : conteneurs fermés ou sous couvert)
- Optimiser le remplissage des conteneurs (ex. : système de compactage)



### 3. Accessibilité



- Améliorer l'accessibilité pour :
  - faciliter le remplissage (et assurer un taux de remplissage optimum)
  - permettre un contrôle visuel aisé (erreurs de tri)
- Limiter l'accès au personnel autorisé

# 4. Conditions de stockage



- Respecter la législation
- Assurer la propreté du site
- Eviter les pollutions



## 5. Signalétique



- Identifier les poubelles et conteneurs (ex. : code couleur)
- Définir les emplacements de stockage (ex. : affichage, marquage au sol)

## 6. Manutention



- Organiser les espaces de stockage pour :
  - faciliter les manipulations
  - gagner de l'espace (ex. : conteneur empilable)

# 7. Prestataire(s)



- Unique ou multiple ?
- 1 seul prestataire = 1 contact / 1 facture ↔ simplification ?
- Prestataire spécialisé ou plus proche ↔ financièrement plus intéressant ?
- Flux unique ou en mélange ?

## 8. Location ou achat



- Evaluer la pertinence achat/location/occasion :
  - conteneurs intermédiaires
  - conteneurs finaux

# 9. Fréquence d'enlèvement



- Optimiser les fréquences d'enlèvements pour éviter :
  - les collectes sans suite
  - les surplus

→ Aussi fonction du type de déchets (ex. : putrescible) et de l'espace disponible pour le stockage

# 10. Sensibilisation



- Informer et impliquer l'ensemble du personnel (direction et personnel interne)
- Sensibiliser régulièrement les travailleurs mais aussi les sous-traitants, visiteurs...
- ...

# Outils pratiques développés par la Cellule Environnement de l'UWE

---

1. Tableur de suivi des quantités et coûts de déchets
2. Méthodologie d'auto-diagnostic



# Outils pratiques

## 1. Tableur de suivi des quantités et des coûts des déchets

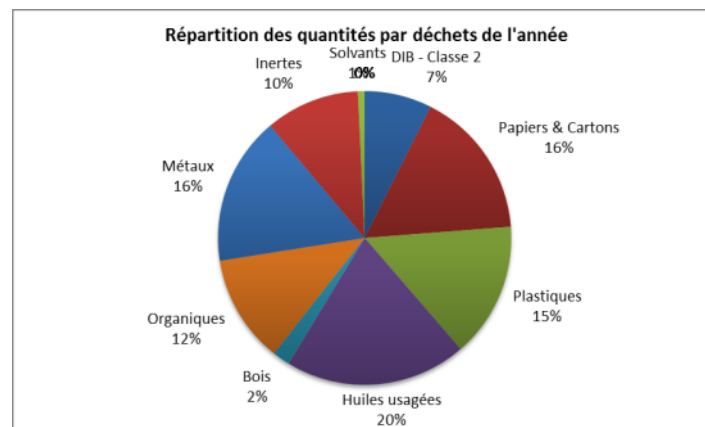
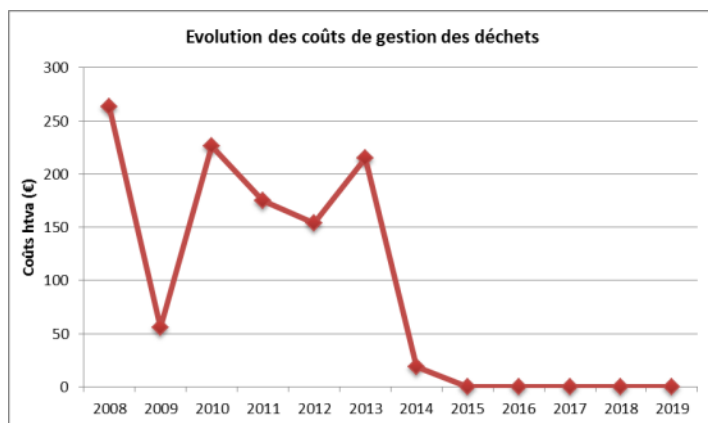
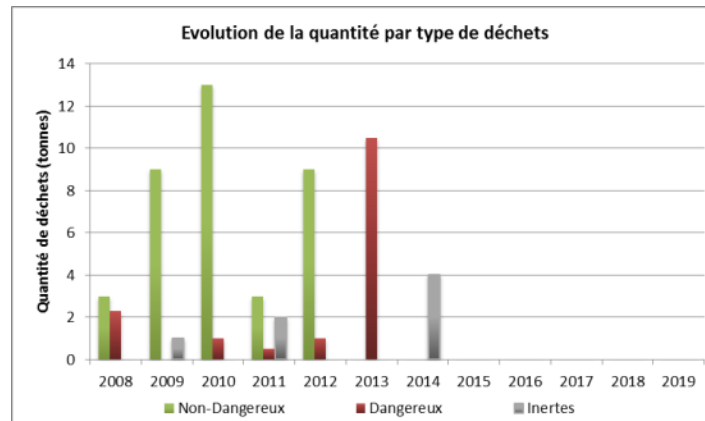
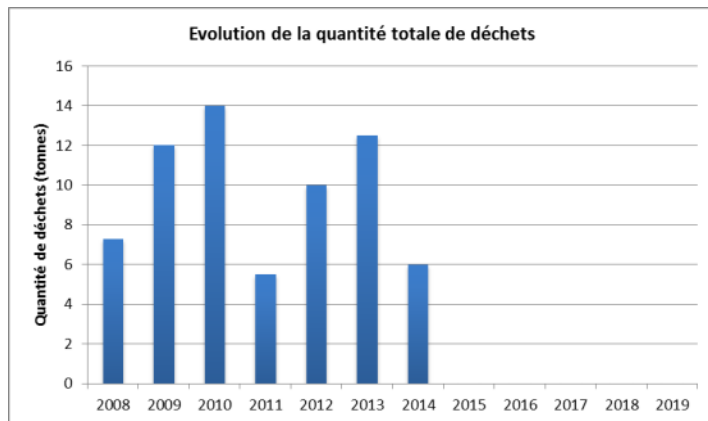
Chisissez dans le menu déroulant le type de déchet : non-dangereux, dangereux ou inerte

Pour savoir si un déchet est non-dangereux, dangereux ou inerte, consultez le catalogue déchets de la Région wallonne sur : <http://environnement.wallonie.be/legis/dechets/decat026.htm>

Déchet	Type	Quantités (tonnes)													
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL	
DIB - Classe 2	Non-dangereux	0		5	0										5
Papiers & Cartons	Non-dangereux	3		5	2	1		0							11
Plastiques	Non-dangereux		6	3	1										10
Huiles usagées	Dangereux	2		1	0,5		10								13,5
Bois	Dangereux	0,3				1									1,3
Organiques		2	2				2	2							8
Métaux	Non-dangereux		3			8									11
Inertes	Inerte		1		2			4							7
Solvants	Dangereux						0,5								0,5
<b>TOTAL (tonnes)</b>		<b>7,3</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>5,5</b>	<b>10</b>	<b>12,5</b>	<b>6</b>							<b>67,3</b>
<b>Déchets Non-Dangereux (tonnes)</b>		<b>3</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37</b>
<b>Déchets Dangereux (tonnes)</b>		<b>2,3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>	<b>1</b>	<b>10,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15,3</b>
<b>Déchets Inertes (tonnes)</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL (tonnes)</b>		<b>5,3</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>5,5</b>	<b>10</b>	<b>10,5</b>	<b>4</b>							<b>59,3</b>
<b>Evolution par rapport à l'année précédente</b>		-	+89%	+40%	-61%	+82%	+5%	-62%							
<b>Indicateur (nbre trav., tonnes prod., ...)</b>		<b>10</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>2,5</b>	<b>24</b>	<b>29</b>	<b>10</b>							
<b>Quantité spécifique des déchets (tonnes/indicateur)</b>		<b>0,73</b>	<b>0,80</b>	<b>0,47</b>	<b>2,20</b>	<b>0,42</b>	<b>0,43</b>	<b>0,60</b>							

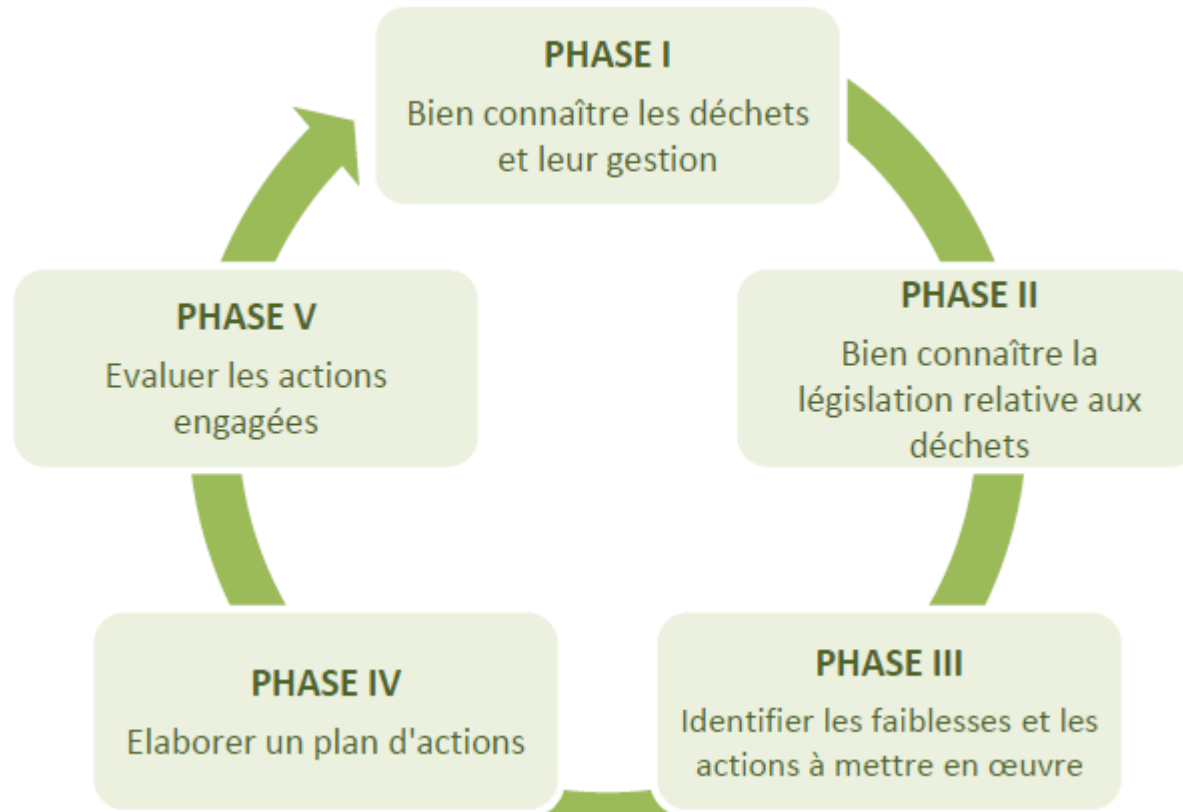
# Outils pratiques

## 1. Tableur de suivi des quantités et des coûts des déchets



# Outils pratiques

## 2. Méthodologie d'auto-diagnostic



# Outils pratiques

- En cours de développement (début 2016) :
  - **Site web** pour la création d'affichettes de sensibilisation (collaboration avec BECI - région bruxelloise)
  - **Brochure** d'information contenant un rappel de la réglementation et les différents points d'attention pour un gestionnaire déchets

Tous nos outils sont téléchargeables gratuitement sur :

[www.environnement-entreprise.be](http://www.environnement-entreprise.be)

# Merci de votre attention

---

## Cellule Environnement de l'UWE

Chemin du Stocquoy 3

1300 Wavre

Tél : 010/47.19.43

[environnement@uwe.be](mailto:environnement@uwe.be)

[www.environnement-entreprise.be](http://www.environnement-entreprise.be)